

De Sostus

79 le 13-5-81

N° 34

Du vingt-sept^{juillet} mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures du matin

Senamaud Pierre

Acte de naissance de Pierre Senamaud enfant du sexe

à
S. Estrade

masculin né le matin à cinq heures à

S. Estrade en cette commune des mariés

François Senamaud âgé de vingt-sept ans et

Marguerite Delormerie âgée de vingt-un an

sont deux colons ensemble audit S. Estrade

Sur la déclaration faite par ledit François Senamaud qui

a présenté l'enfant en qualité de père

Témoins : Barnabet Thomas âgé de cinquante huit ans

et Barnabet Pierre âgé de vingt-trois ans tous

deux maçons et domiciliés à Chazelas en cette commune

Constaté, suivant la loi, par nous, soussigné, Beauvais Pierre Adrien

Officier de l'état civil de la commune de St-Jungiac (Haute-Vienne).

Après lecture du présent acte, le père et les témoins ont signé avec nous
excepté Barnabet Thomas qui a dit ne savoir signer

Barnabet. Senamaud

Beauvais

Décédé à S. Junien
le 13 février
1971